



*République Tunisienne
Ministère de l'Économie, des Finances
et de l'appui à l'Investissement*

---**---

*Office de Développement du Sud
« O.D.S »*

---**---

Cahier des Charges

Pour

Consultation N°04/2020

**«Acquisition, Installation et Mise en marche
d'un système de vidéosurveillance»**

Octobre 2020



*République Tunisienne
Ministère de l'Économie, des Finances
et de l'appui à l'Investissement*

---**---

*Office de Développement du Sud
« O.D.S »*

---**---

Cahier des Charges

Pour

Consultation N°04/2020

**«Acquisition, Installation et Mise en marche
d'un système de vidéosurveillance»**

Octobre 2020



Table des matières

I-Cahier des CLAUSES ADMINISTRATIVES PARTICULIERES (C.C.A.P)	3
ARTICLE 1 : Objet de la consultation	4
ARTICLE 3 : Validité des offres :	5
ARTICLE 4 : Suite réservée aux offres et critères de présélection :	5
ARTICLE 5 : Livraison et installation :	5
ARTICLE 6 : Garantie de conformité	5
ARTICLE 7: Documentation	6
ARTICLE 8 : Consistance de la mission.....	6
ARTICLE 9 : Pièces contractuelles.....	6
ARTICLE 10 : Délai de déroulement de la mission.....	6
ARTICLE 11 : Maintenance	7
ARTICLE 12 : Assistance Technique:	7
Article 13 : Ouverture des offres	7
ARTICLE 14 : Critères d'évaluation	7
ARTICLE 15 : Résiliation.....	8
ARTICLE 16 : Secrets professionnels.....	8
ARTICLE 17 : Pénalités de retard.....	8
ARTICLE 18: Modalités de paiement.....	8
ARTICLE 19 : Réception.....	9
19.1 : Réception provisoire	9
19.2 : Réception définitive.....	9
ARTICLE 20 : Validité de la consultation	9
II-Cahier des Clauses Techniques Particulières (C.C.T.P.).....	10
1-Objet :	11
2-Assistance Technique:.....	11
3-Formation :	11
4-Documentation technique :	12
5-Équipements de vidéosurveillance	12
5.1 Caméras	12
5.2 Gestionnaire du système vidéosurveillance (XVR).....	12
5.3 Disque dur interne pour vidéosurveillance	12
5.4 Moniteurs.....	12
5.5 Armoires	13
5.6 Onduleurs	13
5.7 Câbles et Accessoires	13
6-Maintenance et garantie	13
7-Spécifications Techniques minimales	14
III- Le bordereau des prix (*)	21



I-Cahier des CLAUSES ADMINISTRATIVES PARTICULIERES (C.C.A.P)



ARTICLE 1 : Objet de la consultation

L'Office de Développement du Sud « O.D.S » souhaite équiper son Parc Auto sis à Médenine et ses cinq Directions Régionales (DRD) sis à Tataouine, Gabès, Gafsa, Kébili et Tozeur, d'un système de vidéosurveillance destiné à renforcer la sécurité et contrôler l'accès aux locaux.

Le système doit apporter une solution de sécurité en assurant la préservation des biens et des personnes. Il est envisagé d'équiper les points d'accès aux locaux ainsi qu'avec une éventuelle installation dans les couloirs avec des caméras. **Les soumissionnaires sont invités s'ils le souhaitent à faire une visite sur les lieux pour le dimensionnement exacte du dispositif des caméras, des armoires, des afficheurs et le câblage.**

Le système de vidéosurveillance devra gérer l'ensemble du processus d'accès (entrées, sorties, incidents...) aux locaux et les transmettre en temps réel à un enregistreur (XVR), à l'écran de visualisation dédié à la vidéosurveillance suivi à distance (Smartphone et PC).

ARTICLE 2 : Conditions de présentation des offres

L'offre dûment complétée des documents stipulés dans la présente consultation et appuyée par toute information technique, dossier, documentation devra être envoyée dans deux enveloppes :

L'enveloppe extérieur devrait être scellée sans en-tête, sigle ni cachet du soumissionnaire et doit porter la mention « NE PAS OUVRIR, CONSULTATION N°04/2020, pour Acquisition, Installation et Mise en marche d'un système de vidéosurveillance » Cette enveloppe doit être libellée au nom de M^r le Directeur Général de L'Office de Développement du Sud.

L'enveloppe intérieure doit contenir obligatoirement (faute de quoi il sera rejetée) :

- 1- Attestation de solde (Caisse Nationale de Sécurité Sociale) ;
- 2- Une attestation de situation fiscale en cours de validité ;
- 3- Attestation de non faillite ;
- 4- Le cahier des clauses administratives particulières (C.C.A.P.) dûment cacheté et signé à chaque page;
- 5- Le cahier des clauses techniques particulières (C.C.T.P.) dûment cacheté et signé à chaque page ;
- 6- Les réponses aux questionnaires techniques (jointes au présent cahier des charges);
- 7- Le bordereau des prix (selon modèles joints au présent cahier des charges).
- 8- Et la documentation technique.

Les offres peuvent être déposés directement au Bureau d'Ordre Central de l'ODS ou envoyées par lettre recommandée ou par rapide poste, au nom de M. le Directeur Général de l'Office de Développement du Sud, Immeuble Ettanmia 4119 Médenine ou déposées sur le site du système d'achat public en ligne (TUNEPS) et ce, au plus tard **le 12 Novembre 2020, à 12H:00**, le cachet du bureau d'ordre central de l'ODS fait foi.



ARTICLE 3 : Validité des offres :

Les soumissionnaires du seul fait de la présentation de leurs soumissions se trouvent liés pour une période de 90 jours à compter du jour suivant la date limite fixée pour la réception des offres.

ARTICLE 4 : Suite réservée aux offres et critères de présélection :

La présente consultation, constituée d'un seul lot, consiste à la fourniture (équipements, logiciels et installation), la configuration, la formation des administrateurs, l'installation et la mise en exploitation d'un système de vidéosurveillance.

Toute offre ne répondant pas à la totalité de ce lot sera rejetée.

L'offre du soumissionnaire sera systématiquement éliminée dans les cas suivants :

- La non-conformité aux spécifications techniques minimales exigées par le cahier des charges.
- La non présentation des prospectus techniques.
- La non présentation des formulaires des réponses remplies.
- La non présentation de bordereau des prix rempli et signé.

L'ODS n'est pas tenu de retenir l'offre présentée par le soumissionnaire le moins disant, ni de justifier son choix auprès des soumissionnaires. Un soumissionnaire dont l'offre n'est pas retenue ne peut contester, pour quelque motif que ce soit ni de prétendre être indemnisé de ce fait (Article 14 du présent cahier des charges).

L'ODS notifiera au soumissionnaire retenu l'acceptation de son offre, qui a été la plus avantageuse et présentant les garanties professionnelles et financières voulues, la notification se fera par un bon de commande dûment signé par l'ODS et ce avant la fin de la période de validité des offres.

Le dépouillement se fera pour l'ensemble du lot, conformément à la méthodologie de dépouillement décrite à l'article 14 du présent cahier des charges.

ARTICLE 5 : Livraison et installation :

Le délai maximum de mise en marche ne peut pas dépasser 60 jours compté à partir de la date du **bon de commande**. On entend par « délai de mise en marche » la livraison, l'installation des équipements, et la mise en marche du matériel commandé et la formation.

ARTICLE 6 : Garantie de conformité

Le fournisseur garantie que :

- la solution proposée répond aux spécifications techniques décrites dans son offre,
- le bon fonctionnement de tous les éléments et les composants.

Il exécutera à sa charge toute modification nécessaire à l'adaptation de son produit conformément aux exigences du cahier des charges durant la période de garantie.



ARTICLE 7: Documentation

Le soumissionnaire est convié à joindre à l'offre, toute la documentation nécessaire au système de vidéosurveillance de l'ODS sur un support papier ou sur un support magnétique (CD).

Cette documentation doit être aussi complète et actualisée que possible, fournie pour chaque article et rédigée en langue française.

Les spécifications techniques ainsi que les prestations demandées sont décrites dans le cahier des clauses techniques particulières (C.C.T.P.) du présent cahier des charges.

ARTICLE 8 : Consistance de la mission

Le soumissionnaire retenu aura la mission d'assurer les tâches suivantes :

- Fourniture et installation du système de vidéosurveillance de l'ODS.
- Paramétrage et configuration (logiciels et matériels) conformément au cahier des clauses techniques particulières (C.C.T.P.) du présent cahier des charges ;
- Mise en service du système ;
- Fourniture des outils nécessaires, de la documentation technique et du manuel d'utilisation ;
- Formation et assistance technique des administrateurs pour le démarrage et l'exploitation du système de vidéosurveillance.

ARTICLE 9 : Pièces contractuelles

Les documents suivants constituent les pièces contractuelles de la présente consultation:

1. Le cahier des clauses administratives particulières (C.C.A.P) dûment cacheté et signé;
2. Le cahier des clauses techniques particulières (C.C.T.P) dûment cacheté et signé ;
3. Les réponses aux questionnaires techniques (jointes au présent cahier des charges);
4. Le bordereau des prix (selon modèles joints au présent cahier des charges) ;
5. Et la documentation technique.

ARTICLE 10 : Délai de déroulement de la mission

Le soumissionnaire retenu doit respecter les délais suivants :

- Trente(30) jours au maximum pour la livraison du matériels, à partir de la date de la réception du bon de commande
- Vingt (20) jours au maximum pour l'installation, la configuration et la mise en service du système de vidéosurveillance de l'ODS
- Dix (10) jours au maximum pour la formation et l'assistance au démarrage des utilisateurs.



ARTICLE 11 : Maintenance

Le titulaire s'engage à répondre aux besoins de maintenance du système de vidéosurveillance, ce dernier doit au minimum stipuler les conditions suivantes:

- Le délai d'intervention ne devra pas dépasser **48** heures après information parvenue par appel ou écrit, quelle que soit la nature de l'anomalie ;
- Le titulaire s'engage à installer durant la période de maintenance, les nouvelles mises à jour des logiciels à l'ODS sans frais supplémentaires.

ARTICLE 12 : Assistance Technique:

Le soumissionnaire est tenu d'assurer une assistance technique pour une durée minimale d'une année à partir de la date de réception provisoire. Cette assistance consiste en :

- Assistance technique téléphonique ;
- Assistance et intervention à distance en cas de problème ;
- Intervention sur site en cas de problème.

Article 13 : Ouverture des offres

La commission d'achat de l'ODS procédera à l'ouverture des offres parvenues dans les délais, et vérifiera que toutes les pièces demandées sont conformément à l'Article 02 du présent cahier des charges. L'ouverture des plis sera faite au siège de l'Office de Développement du Sud, **le Jeudi 12 Novembre 2020 à 15H.00.**

Le dépouillement financier se fera par la dite commission qui par la suite chargera le service informatique de faire le dépouillement technique suivant la méthodologie de dépouillement décrite dans l'Article 14 du présent cahier des charges.

ARTICLE 14 : Critères d'évaluation.

S'agissant d'une consultation à caractère simple, le soumissionnaire sera retenu sur la base des critères suivants :

✓ La commission d'achat de l'ODS procédera à l'examen de la véracité des documents constituant l'offre financière puis elle fera le classement financier des offres du moins disant au plus disant.

✓ La commission d'achat chargera le service informatique de l'ODS de faire le dépouillement technique de la proposition du soumissionnaire ayant présenté l'offre la moins disante. Si l'offre technique est conforme aux spécifications techniques demandées, l'offre sera retenue. Si l'offre technique n'est pas conforme aux spécifications techniques



demandées, le service informatique de l'ODS adoptera la même méthodologie de dépouillement avec les offres techniques concurrentes selon le classement financier:

✓ Le service informatique communiquera à la commission d'achat un rapport de dépouillement technique qu'il sera étudié afin de le valider et faire le choix définitif du soumissionnaire qui sera retenu.

ARTICLE 15 : Résiliation

La résiliation peut être prononcée de plein droit en cas de décès, de faillite ou de concordat préventif du titulaire de la consultation.

La résiliation peut être également prononcée au cas où le titulaire de la consultation ne satisfait pas à ses obligations. L'ODS le met en demeure, par lettre recommandée, dans un délai de 15 jours à compter de la notification de la mise en demeure. En dépassant ce délai, et si le titulaire de la consultation n'a pas satisfait à ses obligations, l'ODS aura recours de plein droit, à la résiliation de la soumission retenue.

La décision d'arrêter l'exécution des prestations ne donne lieu à aucune indemnité et n'oblige pas l'ODS de justifier sa décision auprès du titulaire.

ARTICLE 16 : Secrets professionnels

Le fournisseur retenu doit être tenu au secret professionnel et à l'obligation de discrétion pour tout ce qui concerne les faits, les informations et les décisions dont il aura connaissance au cours de l'exécution de cette consultation, il s'interdit notamment toute communication écrite ou verbale sur ces sujets et toute remise des documents à des tiers sans l'accord préalable de l'ODS.

ARTICLE 17 : Pénalités de retard

Le fournisseur retenu doit respecter les délais tels que mentionnés dans l'article 10 à défaut de respect de ces délais sauf cas de force majeure, des pénalités de retard seront appliquées sur la base de 1/1000 du montant global de la consultation par jour de retard y compris les dimanches et les jours fériés, sans dépasser 5% du montant global de la consultation.

ARTICLE 18: Modalités de paiement

Les paiements seront effectués au plus tard soixante (60) jours à partir de la date de la présentation des factures à l'ODS et suivant la modalité suivante :

- 90% du montant à la réception provisoire;
- 10% du montant payable à réception définitive.



ARTICLE 19 : Réception

19.1 : Réception provisoire

Une réception provisoire sera prononcée, par procès-verbal, après :

- Livraison et installation, paramétrage, configuration et test avec succès du système de vidéosurveillance de l'ODS;
- Livraison de la documentation ;
- Formation des administrateurs ;
- L'assistance au démarrage réel de la solution.

Si le procès-verbal de réception provisoire mentionne des réserves correspondant à des anomalies constatées, la réception provisoire définitive ne sera prononcée qu'après levée de ces réserves.

19.2 : Réception définitive

Une réception définitive sera prononcée, par procès-verbal, après une période d'une (01) année à partir de la date de la réception provisoire.

ARTICLE 20 : Validité de la consultation

La présente consultation n'est valable qu'après approbation de la commission d'achat l'ODS, et après signature de Monsieur le Directeur Général de l'ODS.

Lu et accepté par le soumissionnaire



II-Cahier des Clauses Techniques Particulières (C.C.T.P.)



1-Objet :

L'Office de Développement du Sud « O.D.S » souhaite équiper son Parc Auto sis à Médenine et ses cinq Directions Régionales (**DRD**) sis à Tataouine, Gabès, Gafsa, Kébili et Tozeur, d'un système de vidéosurveillance destiné à renforcer la sécurité et contrôler l'accès aux locaux.

La solution se compose de :

- **18** Caméras : 02 à la Direction Régionale de Gafsa, 02 à la Direction Régionale de Kébili, 03 à la Direction Régionale de Gabès, 02 à la Direction Régionale de Tataouine, 03 à la Direction Régionale de Tozeur et 06 au parc à Médenine (05 extérieurs et 01 intérieur).
- Six (06) Gestionnaire du Système Vidéosurveillance- XVR (Un XVR pour chaque site- (05 Directions Régionales –Gafsa, Kébili, Gabes, Tozeur, Tataouine et un pour le parc à Médenine).
- Six (06) Disque dur interne pour vidéosurveillance (Un Disque dur pour chaque XVR).
- Six (06) Moniteurs 24 pouces (Un moniteur pour chaque site- (05 Directions Régionales – Gafsa, Kébili, Gabes, Tozeur, Tataouine et un pour le parc à Médenine);
- Six (06) Armoire -Une armoire pour chaque site- (05 Directions Régionales –Gafsa, Kébili, Gabes, Tozeur, Tataouine et un pour le parc à Médenine).
- Six (06) Onduleur – Un onduleur pour chaque site- (05 Directions Régionales –Gafsa, Kébili, Gabes, Tozeur, Tataouine et un pour le parc à Médenine).
- Câbles et Accessoires- pour les (06) sites (05 Directions Régionales –Gafsa, Kébili, Gabes, Tozeur, Tataouine et un pour le parc à Médenine).

Et ce Conformément au tableau récapitulatif des données relatives aux emplacements des caméras aux DRDs et Parc et les schémas des sites en annexe.

2-Assistance Technique:

Le soumissionnaire est tenu d'assurer une assistance technique pour une durée minimale d'une année à partir de la date de réception provisoire. Cette assistance consiste en :

- Assistance technique téléphonique ;
- Assistance et intervention à distance en cas de problème ;
- Intervention sur site soit à Médenine, Tataouine, Gabès, Kébili, Tozeur ou Gafsa en cas de problème.

3-Formation :

Le soumissionnaire devra assurer la formation et l'assistance technique des administrateurs de l'ODS pour le démarrage et l'exploitation du système et les outils qu'il mettra en œuvre.



La formation devra apporter aux participants la connaissance et les compétences nécessaires à la configuration, et la mise en exploitation du système.

Cette formation doit être sur site à Médenine et d'une durée minimale de deux jours.

4-Documentation technique :

Le soumissionnaire remet à l'ODS toute la documentation standard et spécifique des différentes composantes du système. Cette documentation sera utilisée pour la configuration, la mise en œuvre et la maintenance de tout le système.

Le soumissionnaire garantit la conformité de la documentation fournie par rapport au système de vidéosurveillance installé. Il remet à l'ODS toute la documentation sur un support papier ou sur un CD-ROM (une version française est souhaitable).

5-Équipements de vidéosurveillance

5.1 Caméras

Le choix de l'emplacement des caméras, la méthode de fixation, la zone de couverture et le chemin de la liaison avec l'enregistreur et le moniteur de vidéosurveillance seront choisis en commun accord avec les responsables de l'ODS.

5.2 Gestionnaire du système vidéosurveillance (XVR)

L'enregistreur doit être capable d'enregistrer simultanément les images de toutes les caméras installées. Sa capacité d'enregistrement devra être bien dimensionnée avec la possibilité d'extension largement suffisante. La mise en marche de l'enregistrement doit être automatique ou manuelle.

Le système de vidéosurveillance doit être protégé contre toute perturbation électrique et assurant une bonne résistance à la fraude.

5.3 Disque dur interne pour vidéosurveillance

Le disque dur pour vidéosurveillance doit résister à de longs cycles de fonctionnement et être sous tension 24h sur 24, 7 jours sur 7. Il doit être capable de stocker les archives de plusieurs dizaines de jours de vidéo pour les visionner et les analyser rapidement.

5.4 Moniteurs

Un Moniteur de vidéosurveillance est essentiel pour compléter le système de vidéosurveillance, il doit résister à de longs cycles de fonctionnement et il doit avoir un temps de réponse rapide et une haute résolution pour que les images et vidéos visionnées soient d'une qualité satisfaisante.



5.5 Armoires

L'armoire doit être aménagée pour le montage de Gestionnaire du système de vidéosurveillance (XVR) et de façon à garantir une aération suffisante. L'armoire doit être fabriquée en tôle d'acier et une porte en verre avec une serrure à clé double pour assurer la protection de XVR.

5.6 Onduleurs

L'onduleur doit assurer l'alimentation électrique de Gestionnaire du système vidéosurveillance (XVR) et les caméras pour faire face à une coupure d'électricité sans aucune perte de surveillance.

5.7 Câbles et Accessoires

Il s'agit de la fourniture, la pose et les raccordements de tous les types de câbles et accessoires nécessaires pour l'installation de la vidéo surveillance à savoir : le tubage approprié, le schéma des câbles et goulottes, l'encastrement, les boîtes de raccordement, la mise en place de tous matériels nécessaires à la conduite du signal (câblages, tubages et toutes autres sujétions de fourniture, de pose et de raccordement) entre les XVR, les switch Ethernet, les caméras de surveillance et les unités de visualisation.

Tous les câbles doivent être protégés pour garantir un bon niveau de sécurité. Les câbles doivent être protégés par fourreaux ou moulures.

Ouvrage payé au forfait : y compris toutes, sujétions de fourniture, raccordement et les accessoires de pose conformément aux normes et règles de l'art seront donnés forfaitairement (on se basant sur le tableau *récapitulatif des données relatives aux emplacements des caméras aux DRDs et Parc et les schémas des sites en annexe.*

6-Maintenance et garantie

La garantie sera au minimum d'un (01) an pour l'ensemble des équipements installés. La période de garantie commence à partir de la date de signature du procès-verbal de réception provisoire.

Pendant toute la période de garantie, l'entreprise doit, quelle que soit l'importance des travaux, effectuer tout renforcement, adjonction, remplacement du matériel ou équipements mal dimensionnés, inadaptés ou défectueux.

La mise en œuvre des garanties ne doit en rien perturber l'activité des exploitants ni remettre en cause les engagements fonctionnels ou de confort de l'exploitation.

7-Spécifications Techniques minimales

Article 01: Caméra interne

Caractéristiques	Spécifications minimales	Spécifications proposées
Marque	A préciser	
Modèle	A préciser	
Pays d'origine	A préciser	
Technologie	TVI/AHD/CVI/CVBS HDCVI	
Forme	Dôme	
Type	Caméra fixe	
Normes de fabrication et de qualité	ISO 9001: 2008	
Sécurité électrique	EN 60950	
Caractéristiques optiques		
Type	A préciser	
Résolution	≥ 2 MP	
Jour / nuit	Auto	
Type d'objectif	Vari focal	
Lens	Infrarouge, jour et nuit	
Infrarouge	30M	
Caractéristiques d'image vidéo / audio		
Ajustement vidéo	Contraste ajustable, Luminosité ajustable	
Compression vidéo	H.265/H.265+	
Rétro éclairage	Compensation de rétro éclairage automatique	
Champs de vision	103°	
Communication & Interface		
Mode de connexion	Filaire	
Caractéristique générales		
Alimentation (V)	Oui	
Indice de protection	IP67	
Garantie	1 an	

Article 02: Caméra Externe

Caractéristiques	Spécifications minimales	Spécifications proposées
Marque	A préciser	
Modèle	A préciser	
Pays d'origine	A préciser	
Technologie	TVI/AHD/CVI/CVBS HDCVI	
Forme	Tube	
Type	Caméra fixe	
Normes de fabrication et de qualité	ISO 9001: 2008	
Sécurité électrique	EN 60950	
Caractéristiques optiques		
Type	A préciser	
Résolution	≥ 2 MP	
Jour / nuit	Auto	
Type d'objectif	Vari focal	
Lens	Infrarouge, jour et nuit	
Infrarouge	30M	
Caractéristiques d'image vidéo / audio		
Ajustement vidéo	Contraste ajustable, Luminosité ajustable	
Compression vidéo	H.265/H.265+	
Rétro éclairage	Compensation de rétro éclairage automatique	
Champs de vision	103°	
Communication & Interface		
Mode de connexion	Filaire	
Caractéristique générales		
Alimentation (V)	Oui	
Température de service	-10°C à +55°C	
Indice de protection	IP67	
Garantie	1 an	

Article 03: Gestionnaire du système vidéosurveillance –XVR- (4 Entrées)

Caractéristiques	Spécifications minimales	Spécifications proposées
Marque	A spécifier	
Modèle	A spécifier	
Pays d'origine	A spécifier	
type	A spécifier	
Normes de fabrication et de qualité	ISO 9001: 2008	
Sécurité électrique	EN 60950	
Compatibilité électromagnétique	EN 55022; EN 55024	
Performances et architectures		
Capacité de stockage réservé à la vidéosurveillance	Disque SATA de 2To	
Entrées vidéo	04 Entrées vidéo	
port VGA	1 port	
Port HDMI	1 port	
Enregistrement		
Compression	H.265/H.265+	
Résolution	2MP upgrade to 5MP	
Performances d'enregistrement	First vidéo profile: H.265 at 1080 p at 270 fps Secondary video profile: H.265 at VGA at 135 fps	
Lecture fonction	rembobinage, ,Lecture, pause, arrêt jeu rapide, jeu lent prochain dossier, dossier ,précédent, caméra suivante ,caméra précédente, plein écran répétition, aléatoire, sélection de sauvegarde, zoom numérique	

Entretien bi- directionnel	Un canal d'entrée, un canal de sortie, RCA	
Stockage		
Interface	HDMI, VGA et Ethernet	
Mode de sauvegarde	Périphérique USB/ réseau/ SATA interne graveur	
Interface externe		
Sortie audio	1 RCA interface	
Port USB	2 USB 2.0	
Network		
Protocoles supportés	HTTP TCP/IP? IPv6, UPNP, RTSP, UDP, SMTP, NTP, DHCP, DNS, Filtre IP, PPPOE, DDNS, FTP, HTTPS, P2P	
Interface	Rj45 10/100/1000 Mbps	
Interface utilisateur	HDMI/VGA Ethernet	
Transfert des fichiers	Export vidéo vers AVI ou ASF Export images vers BMP OU JPG	
Administration		
Administre les droits et les privilèges	oui	
Permission d'utilisateur multi niveau	oui	
Logs des erreurs et des alarmes	oui	
Surveillance et logs des erreurs	oui	
Contrôle à distance	Contrôle déporté sur des PC ou téléphones portable (Smartphones)	
Garantie	1 an	

Article 04: Gestionnaire du système vidéosurveillance –XVR- (8 Entrées)

Caractéristiques	Spécifications minimales	Spécifications proposées
Marque	A spécifier	
Modèle	A spécifier	
Pays d'origine	A spécifier	
type	A spécifier	
Normes de fabrication et de qualité	ISO 9001: 2008	
Sécurité électrique	EN 60950	
Compatibilité électromagnétique	EN 55022; EN 55024	

Performances et architectures		
Capacité de stockage réservé à la vidéosurveillance	Disque SATA de 2To	
Entrées vidéo	08 Entrées vidéo	
port VGA	1 port	
Port HDMI	1 port	
Enregistrement		
Compression	H.265/H.265+	
Résolution	2MP upgrade to 5MP	
Performances d'enregistrement	First vidéo profile: H.265 at 1080 p at 270 fps Secondary video profile: H.265 at VGA at 135 fps	
Lecture fonction	Lecture, pause, Rembobinage, jeu rapide, jeu ,arrêt prochain dossier, dossier,lent ,précédent, caméra suivante ,caméra précédente, plein écran répétition, aléatoire, sélection de sauvegarde, zoom numérique	
Entretien bi- directionnel	Un canal d'entrée, un canal de sortie, RCA	
Stockage		
Interface	HDMI, VGA et Ethernet	
Mode de sauvegarde	Périphérique USB/ réseau/ SATA interne graveur	
Interface externe		
Sortie audio	1 RCA interface	
Port USB	2 USB 2.0	
Network		
Protocoles supportés	HTTP TCP/IP? IPv6, UPNP, RTSP, UDP, SMTP, NTP, DHCP, DNS, Filtre IP, PPPOE, DDNS, FTP, HTTPS, P2P	
Interface	Rj45 10/100/1000 Mbps	
Interface utilisateur	HDMI/VGA Ethernet	
Transfert des fichiers	Export vidéo vers AVI ou ASF Export images vers BMP OU JPG	
Administration		
Administre les droits et les privilèges	oui	
Permission d'utilisateur multi niveau	oui	
Logs des erreurs et des alarmes	oui	

Surveillance et logs des erreurs	oui	
Contrôle à distance	Contrôle déporté sur des PC ou téléphones portable (Smartphones)	
Garantie	1 an	

Article 05 : Disque dur interne pour vidéosurveillance

Caractéristiques	Spécifications minimales	Spécifications proposées
Marque	A spécifier	
Modèle	A spécifier	
Pays d'origine	A spécifier	
type	SATA	
Normes de fabrication et de qualité	ISO 9001: 2008	
Capacité	≥02 To	
Format	3.5"	
Débit de transfert des données	600 Mo/s	
Vitesse de rotation	7200 tours/min	
Taille de la mémoire Tampon	64 Mo	
Certification	Avec certificat dédié à la vidéo-surveillance	
Garantie	1 an	

Article 06: Moniteurs

Caractéristiques	Spécifications minimales	Spécifications proposées
Marque	A spécifier	
Modèle	A spécifier	
Pays d'origine	A spécifier	
Dimension	24''	
Type	LED HD	
Résolution	1366 X768	
Luminosité	200 cd/m ²	
Couleur d'affichage	Couleur	
Angle de vision (horizontal/vertical)	≥178° / 178°	
Connecteurs	VGA/ HDMI/USB/RCA	
Temps de réponse	≤ 8 ms	
Type de fonctionnement	7 jours / 7 jours et 24h/24h	
Support Mural Fixe/ Mobile	OUI	
GARANTIE	≥ 2 ans	

Article 07: Armoires

Caractéristiques	Spécifications minimales	Spécifications proposées
Armoire	6U	
fixation	murale	
Porte avant	en verre verrouillable	

Article 08: Onduleurs

Caractéristiques	Spécifications minimales	Spécifications proposées
Marque et modèle	A spécifier	
Pays d'origine	A spécifier	
Certification ISO	ISO9001 : 2008-Obligatoire (fournir un certificat valable)	
Conformé aux normes de sécurité électrique et électromagnétique	Obligatoire (fournir certificats: EN60950, EN55022, EN55024)	
Capacité	650VA	
Interface	Série ou USB 2.0	
Garantie	1an - Pièces et main d'œuvre	

Article 09: Câblages et Accessoires

Caractéristiques	Spécifications minimales	Spécifications proposées
Bloc Alimentation pour Caméra de surveillance 12V 10A, Câblage (KX8), accessoire de raccordement, support de fixation pour les caméras, goulotte, et autre	<p>Pose et raccordements de tous les types de câbles et accessoires nécessaires pour l'installation de la vidéo surveillance à savoir : le tubage approprié, le schéma des câbles et goulottes, l'encastrement, les boîtes de raccordement, la mise en place de tous matériels nécessaires à la conduite du signal (câblages, tubages et toutes autres sujétions de fourniture, de pose et de raccordement) entre les XVR, les switch Ethernet, les caméras de surveillance et les unités de visualisation.</p> <p>Tous les câbles doivent être protégés pour garantir un bon niveau de sécurité. Les câbles doivent être protégés par fourreaux ou moulures.</p>	

Lu et accepté par le soumissionnaire

III- Le bordereau des prix (*)

1. - Le bordereau des prix Selon modèle suivant :

N°	Désignation	Quantité	PU HT	TVA	PT TTC
01	Caméras interne	13			
02	Caméras Externe	05			
03	Gestionnaire du système vidéo surveillance -XVR – 4 Entrées	05			
04	Gestionnaire du système vidéo surveillance -XVR – 8 Entrées	01			
05	Disque dur interne pour vidéosurveillance	06			
06	Moniteurs	06			
07	Armoires	06			
08	Onduleurs	06			
09	Câblage et Accessoires (**)	Forfait			

Montant total en toutes lettres

(*) : Le soumissionnaire doit présenter les prix en Dinars Tunisien faute de quoi son offre sera rejetée.

() : Les prix du câblage, sujétions de fourniture, raccordement et les accessoires de pose conformément aux normes et règles de l'art seront donnés forfaitairement (on se basant sur le tableau Récapitulatif des données relatives aux emplacements des caméras aux DRDs et Parc et les schémas des sites en annexe.**

() Les soumissionnaires sont invités s'il le souhaite à faire une visite sur les lieux pour le dimensionnement exacte du dispositif des caméras, des armoires, des afficheurs et le câblage.**

(Signature et cachet du soumissionnaire)
.....le

Récapitulatif des données relatives aux emplacements des caméras aux DRDs et Parc



Site d'installation	GAFSA	KEBILI	TOZEUR	Gabes	Tataouine	Parc ODS Medenine
Adresse du site	Centre commercial carrefour, 2100, Gafsa.	Route de Gabès 4200 Kébili.	Avenue Hedi chaker, im. Dr Missaoui Adel. Prés de carrefour Tozeur.	Avenue Salah eddine el ayoubi, immeuble khilifi 3ème étage, Gabes	Imm Peugeot - Rue Elyssa - Tataouine	Route Ben Guerdan Km 4 – Medenine
Nombre de caméra / site	-02 caméras intérieures	-02 caméras intérieures	-Escalier intérieur → 1 caméra -1ère étage --→ 1 caméras -2ème étage --→ 1 caméras Total : 03 caméras intérieures	-03 caméras intérieures	-02 caméras intérieures	-05 caméras extérieures -01 caméra intérieure
Emplacement du Bureau lieu d'installation du moniteur de visualisation (distance/caméra)	Voir Schéma du site en annexe	Voir Schéma du site en annexe	Voir Schéma du site en annexe	Voir Schéma du site en annexe	Voir Schéma du site en annexe	Voir Schéma du site en annexe
Emplacement de l'armoire (distance/caméra)	Voir Schéma du site en annexe	Voir Schéma du site en annexe	Voir Schéma du site en annexe	Voir Schéma du site en annexe	Voir Schéma du site en annexe	Voir Schéma du site en annexe
Infrastructure réseau local filaire existante avec l'accès à Internet	Réseau local installé avec accès à l'internet ADSL	Réseau local installé avec accès à l'internet ADSL	Réseau local installé avec accès à l'internet ADSL	Réseau local installé avec accès à l'internet ADSL	Réseau local installé avec accès à l'internet ADSL	<u>Pas de réseau Installé et pas d'accès à l'Internet</u>
Schéma des locaux Les distances sont à titre indicatif	Schéma de DRD Gafsa en annexe	Schéma de DRD Kébili en annexe	Schéma de DRD Tozeur en annexe	Schéma de DRD Gabes en annexe	Schéma de DRD Tataouine en annexe	Voir Schéma du parc à Médénine en annexe

() Les soumissionnaires sont invités s'il le souhaite à faire une visite sur les lieux pour le dimensionnement exacte du dispositif des caméras, des armoires, des afficheurs et le câblage.**

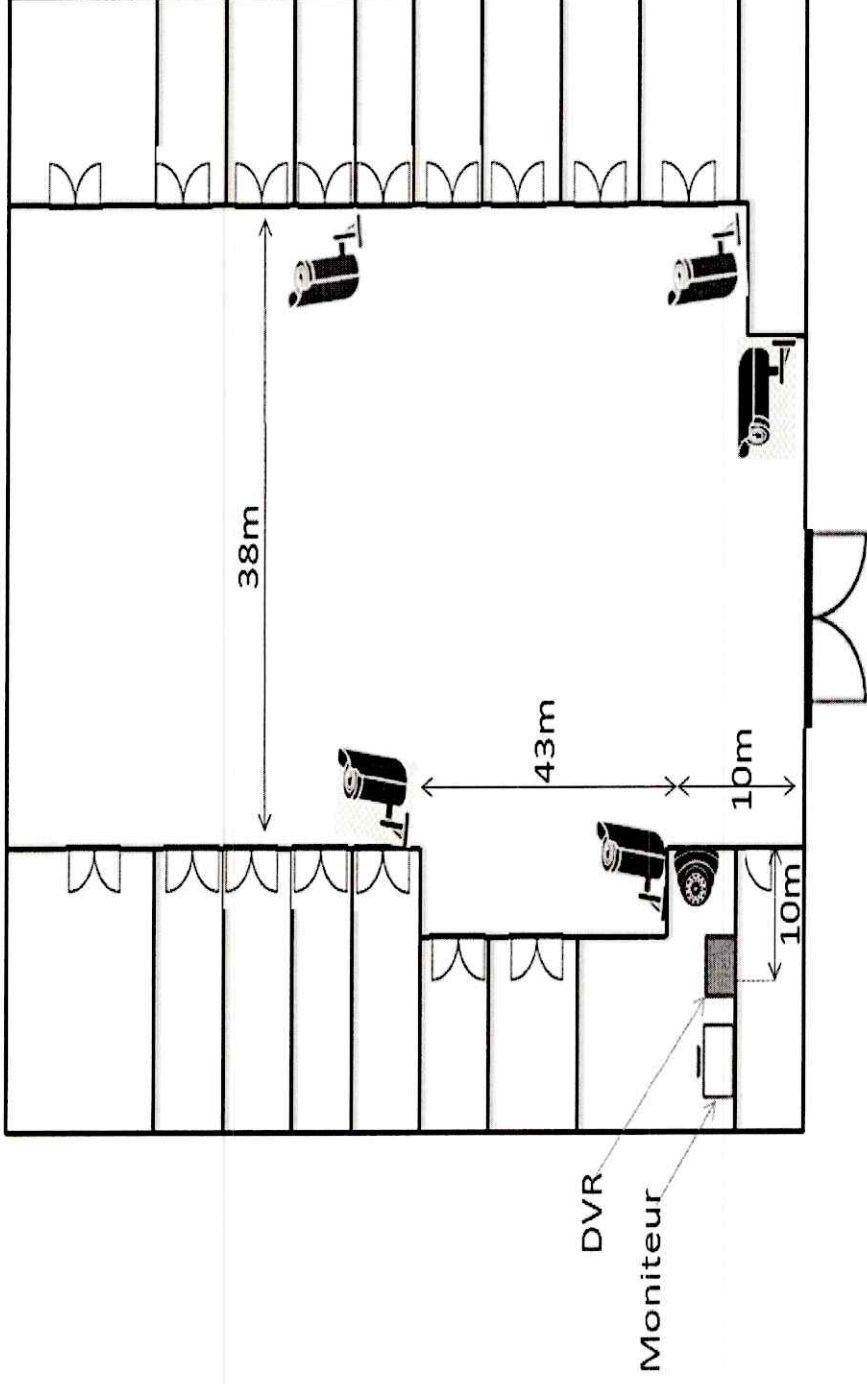


Schéma du parc à Médenine

NB : Les distances sont données à titre indicatif

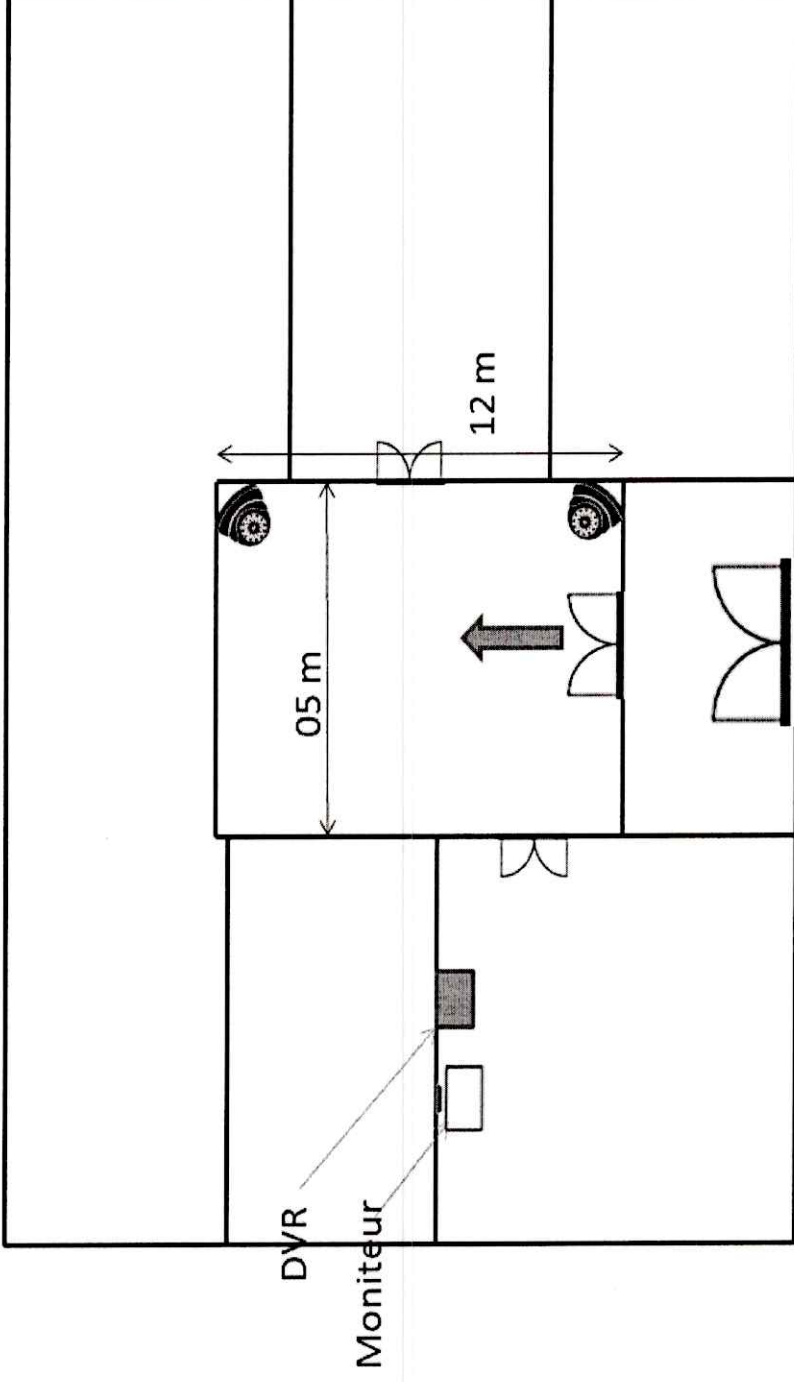


Schéma de DRD Kébili

NB : Les distances sont données à titre indicatif

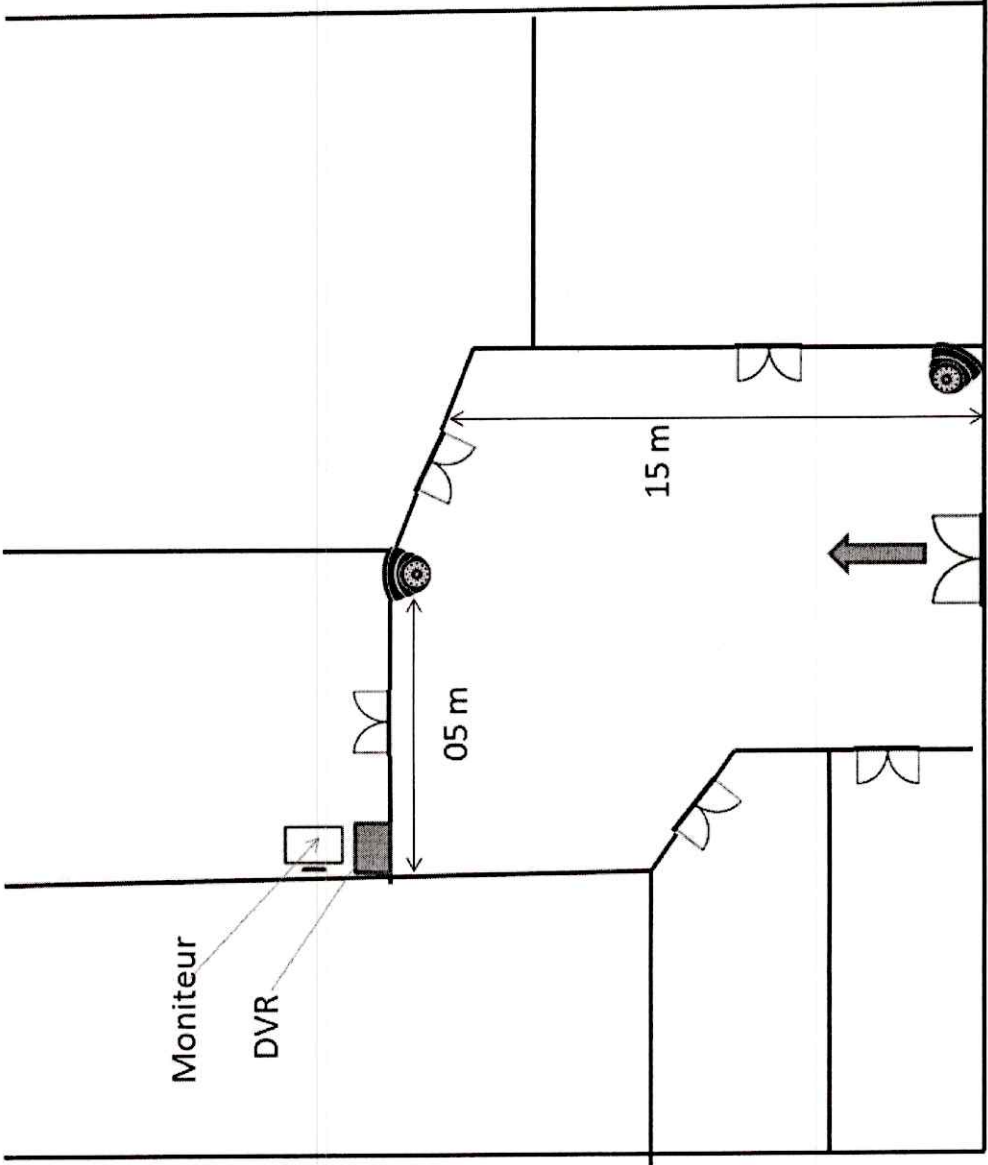


Schéma de DRD Gafsa

NB : Les distances sont données à titre indicatif

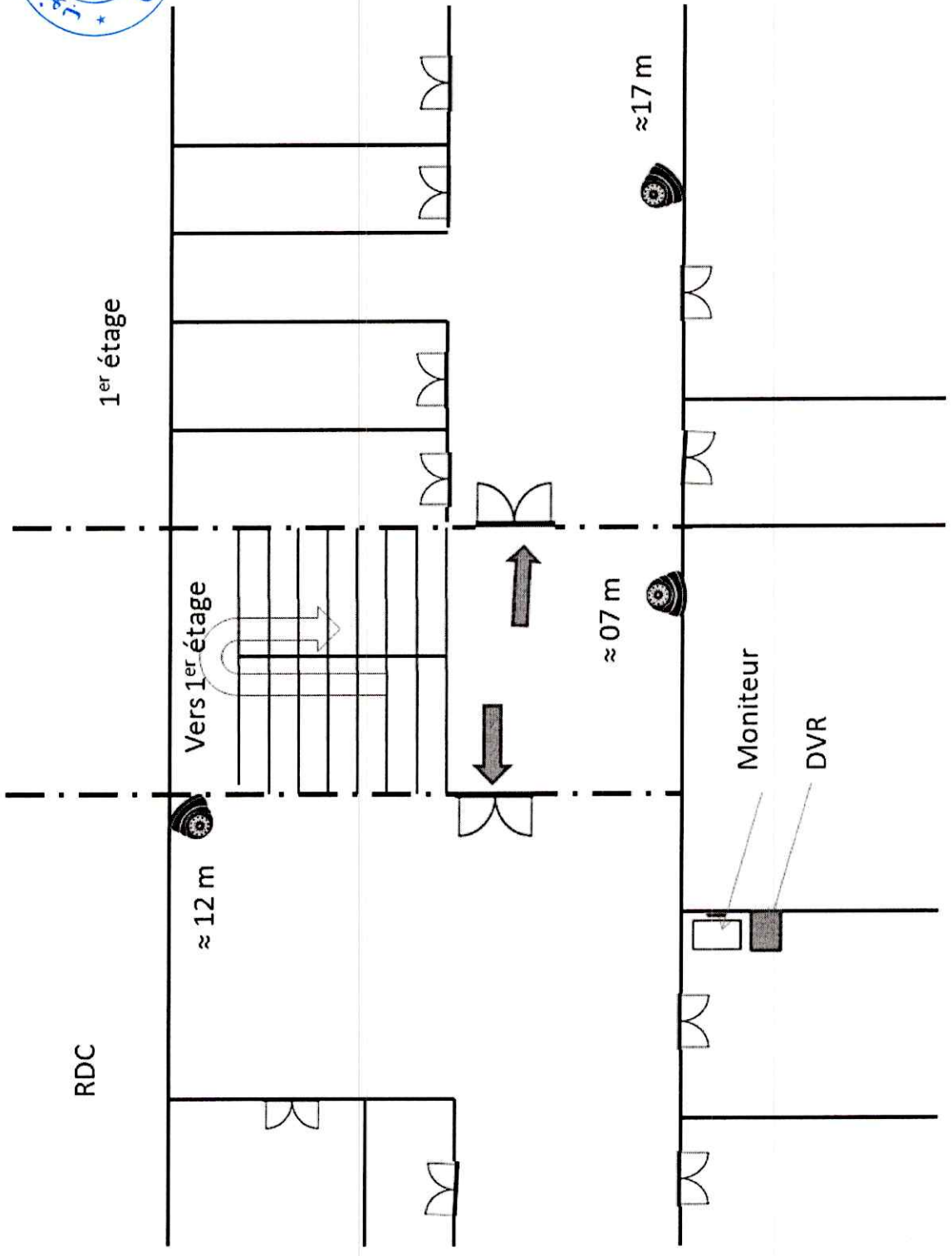


Schéma de DRD Tozeur

NB : Les distances sont données à titre indicatif

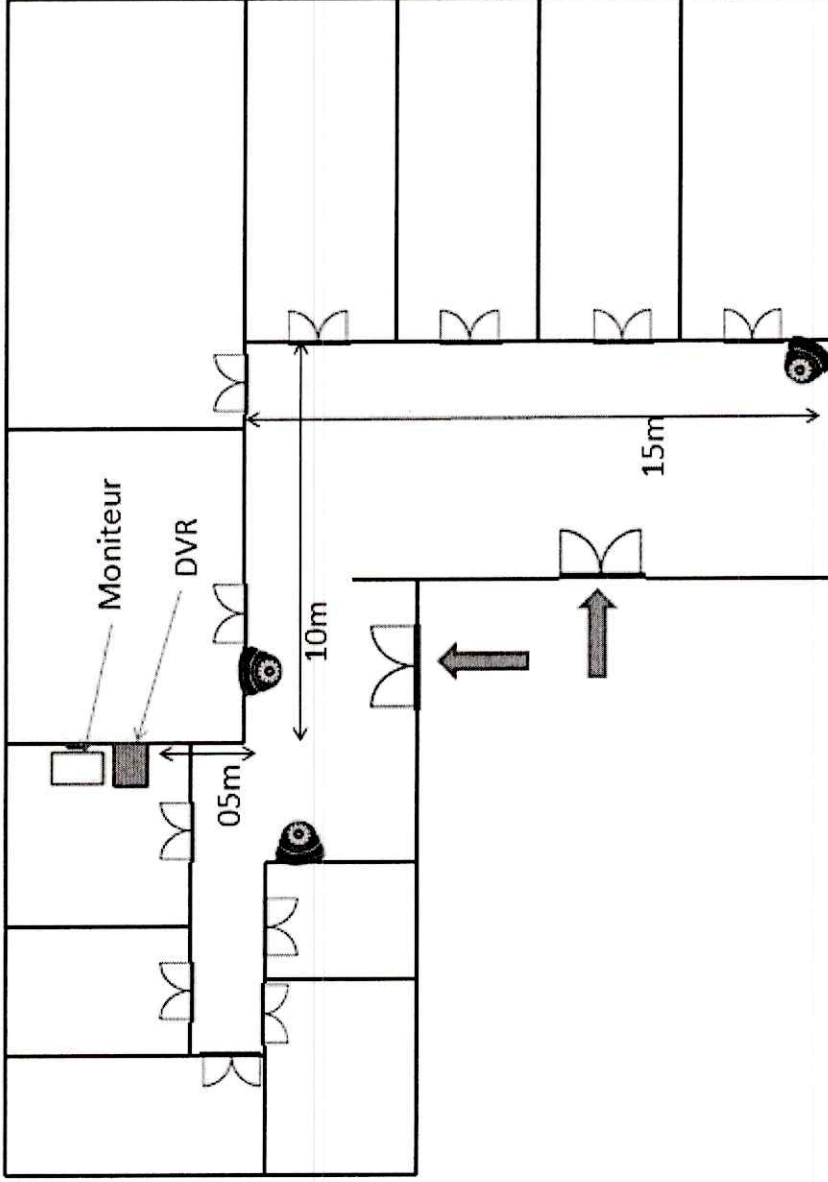


Schéma de DRD Gabès

NB : Les distances sont données à titre indicatif

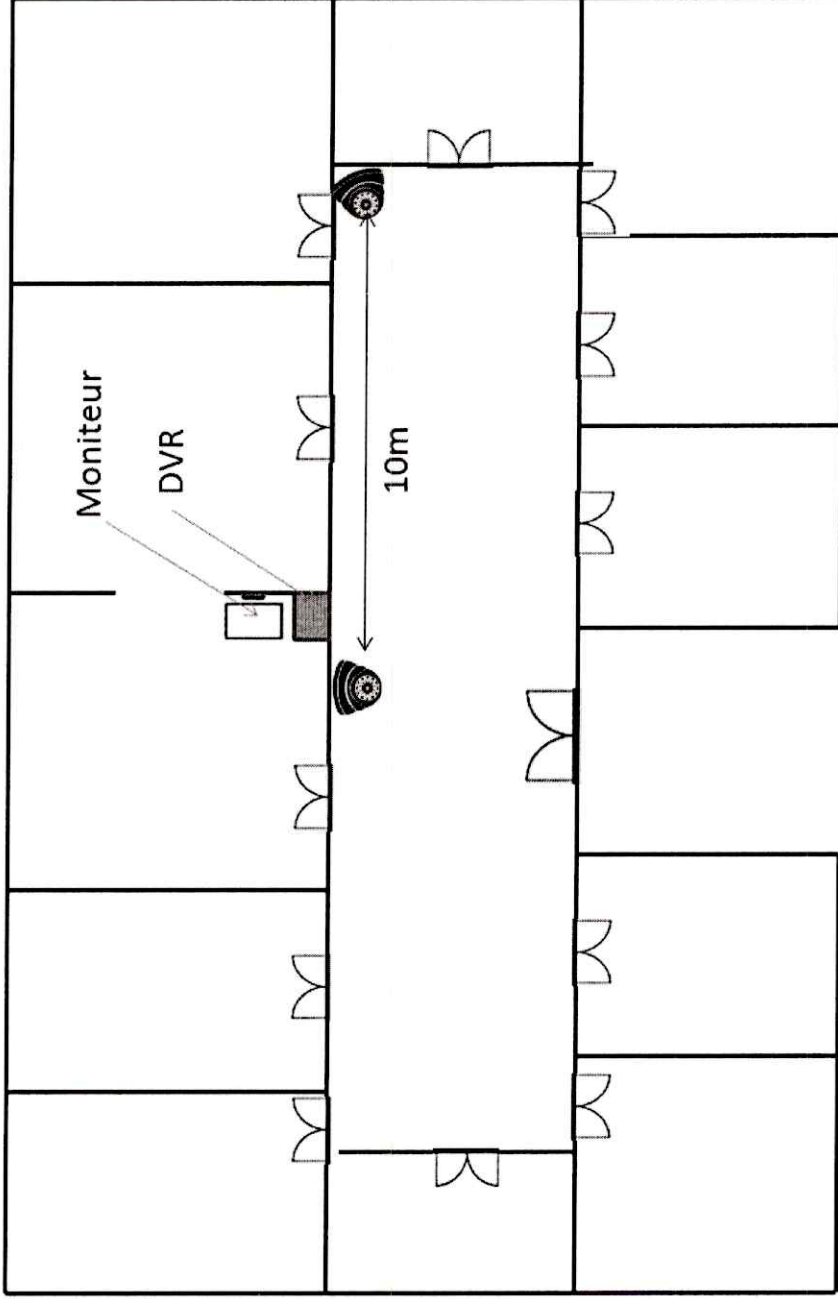


Schéma de DRD Tataouine

NB : Les distances sont données à titre indicatif